



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Le 26 octobre 2021 à 18h30

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni à au siège communautaire sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELPY Xavier, **Président**

LYONNET Jean-Paul (avec pouvoir de PETIOT Christine) – JOLIVET Guy – FREYSSENET Dominique – RIFFARD Patrick – MONCHER Jean-Pierre – TREVEYS Marc – MONTAGNON Jean-Philippe – PETIT Eric
Vice-Présidents,

LIOThIER Claudine – REY-MANIFICAT Dominique – PONCET André (avec pouvoir de BRUN Pierre) – COLLANGE Christian (avec pouvoir de MAISONNEUVE Denise), **Conseillers délégués,**

ARNAUD Sandrine – BLANGARIN Catherine – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – BRAYE Yves (*présente à partir de la délibération N°CCMVR21-10-28-02*) – BRUN Adeline – CHALAMET Yvan (*présent à partir de la délibération N°CCMVR21-10-28-02*) – CHAUSSINAND Sandrine (avec pouvoir de BENVENUTO-DECHAUX Sonia) – DUPLAIN Jocelyne – ETEOCLE Pierre – FAVIER Christianne – GAMEIRO Isabelle – GERPHAGNON Antoine (*présente à partir de la délibération N°CCMVR21-10-28-02*) – GIRAUDON Jean-Pierre (avec pouvoir de BONNEFOY Christian) – GUILLOT Françoise – LAMBERT Céline (*présente à partir de la délibération N°CCMVR21-10-28-02*) – MANGIARACINA Annie – MICHEL-DELEAGE Christelle (*présente à partir de la délibération N°CCMVR21-10-28-02*) – PICHON Cécile – ROUCHOUSE Didier – Alain SAEZ, **conseillers communautaires titulaires**, formant la majorité des conseillers communautaires.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES : BRUN Pierre (pouvoir donné à PONCET André) - BENVENUTO-DECHAUX Sonia (pouvoir donné à CHAUSSINAND Sandrine) – BONNEFOY Christian (pouvoir donné à GIRAUDON Jean Pierre) – CONVERS Jean-François – DI VINCENZO Caroline – GESSEN Jeanine – JAMON Luc – MAISONNEUVE Denise (pouvoir donné à Christian COLLANGE) – PETIOT Christine (pouvoir donné à LYONNET Jean-Paul)

ETAIENT ABSENTS : FREYSSENET-PEYRARD Mathieu – BONNET Delphine.

Mme LIOThIER Claudine est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h30. Le Président Xavier DELPY procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 28 septembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-01

OBJET : Modification de la commission thématique intercommunale « Solidarités Territoriales »

Rapporteur : *Le Président, Xavier DELPY*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **décide** de remplacer au sein de la commission thématique intercommunale « Solidarités Territoriales », Mme Manuella Guillaumond par Mme Karine Paulet.
- **charge** le Président de l'exécution de la présente.

EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI

2- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-02

OBJET : Convention Tripartite relative à la mise à disposition et à la gestion du système d'endiguement situé sur la commune de Bas-en-Basset

Rapporteur : Jean-Philippe MONTAGNON, Vice-Président

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **valide** la convention présentée relative à la mise à disposition et à la gestion du système d'endiguement situé sur la commune de Bas-en-Basset
- **autorise** le Président à signer ladite convention tripartite entre la CCMVR, la commune de Bas en Basset et l'EPAGE Loire Lignon.

ENFANCE JEUNESSE

3- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-03

Objet : Mise à disposition d'un local communal pour l'accueil des adolescents à Beauzac

Rapporteur : *La conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **valide** le modèle de convention tripartite proposé relatif à la mise à disposition d'un local communal pour l'accueil des adolescents (espace Peyron) à Beauzac entre la CCMVR la commune, et l'association Cap Evasion,
- **autorise** le Président à signer ladite convention.

4- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-04

Objet : Augmentation de la subvention de l'accueil de loisirs Les Têtes en l'Air à St Pal de Chalencon

Rapporteur : *La conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER*

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **approuve** l'attribution d'une subvention annuelle complémentaire de 9.000 € à l'accueil de loisirs Les Têtes en l'air de St Pal de Chalencon (ouverture les mercredis)
- **approuve** le versement de la subvention complémentaire de 3.000 € au titre de l'année 2021 (période de septembre à décembre 2021)

5- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-05

Objet : Subvention d'investissement Vélobus Planet'air

Rapporteur : *La conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité **approuve** l'attribution d'une subvention d'investissement de 2.000 € à l'accueil de loisirs Planet'air

CULTURE

6- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-06

OBJET : Convention d'accueil en résidence et soutien à la création

Rapporteur : *La Conseillère déléguée, Dominique REY-MANIFICAT*

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **accepte** le principe d'accueil en résidence (du 1^{er} au 12 décembre, préfigure des actions d'Education Artistique et Culturelles)
- **autorise** Monsieur le Président à signer la présente convention entre Superstrat et la CCMVR (résidence et soutien à la création)

7- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-07

OBJET : Acquisition d'un petit parc scénique mutualisable

Rapporteur : *La Conseillère déléguée, Dominique REY-MANIFICAT*

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions LEADER dans le cadre de l'acquisition d'un parc scénique mutualisable (dépense subventionnable : 15 999,45 €)
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8- DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-08

OBJET : Cession d'une parcelle de terrain à usage d'espace vert située ZI Les Taillas à la Société « MJ Valorisation » par la commune de Sainte Sigolène- Intervention à l'acte

Rapporteur : *Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET*

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **accepte** l'intervention de la CCMVR à l'acte de vente d'une parcelle de terrain à usage d'espace vert située ZI Les Taillas à la Société « MJ Valorisation » par la commune de Sainte Sigolène au prix de 15 345 € HT (33€/m²),
- **dit** que le prix de cette vente soit intégralement versé à la commune de Sainte Sigolène et que la CCMVR ne réclamera aucun pourcentage de cette cession n'ayant réalisé aucun investissement sur ce tènement,
- **autorise** le Président ou à son représentant à signer l'acte de cession avec ladite société,
- **autorise** le Président pour exécuter la présente et tous les actes afférents.

9- **DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-09**

OBJET : Création du fonds de concours au Commerce de Proximité (Pour le seul commerce par activité d'une commune) – Règlement

Rapporteur : *Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET*

Le Conseil communautaire à l'unanimité, **valide** les modalités d'instructions et d'attribution du fonds de concours au Commerce de Proximité.

FINANCES PROSPECTIVE

10- **DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-10**

OBJET : Plateforme de dématérialisation en groupement de commande avec le centre de gestion

Rapporteur : *Le Président, Xavier DELPY*

Le Conseil communautaire à l'unanimité **décide** :

- **D'ADHERER** au groupement de commande coordonné par le centre de gestion,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais relatifs,
- **D'AUTORISER** Le Président à résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11- **DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-11**

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe Clos de Lorette 2021

Rapporteur : *Le Président, Xavier DELPY*

Le Conseil communautaire à l'unanimité **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Clos de Lorette telle que présentée.

12- **DELIBERATION N° CCMVR21-10-26-12**

OBJET : Décision Modificative n°2 – Budget principal 2021

Rapporteur : *Le Président, Xavier DELPY*

Le Conseil communautaire à l'unanimité **approuve** la Décision Modificative n°2 du Budget Principal telle que présentée.

DIVERS

13- **INFORMATION :**

OBJET : Décisions prises dans le cadre des délégations au Président / au Bureau

Rapporteur : *Le Président, Xavier DELPY*

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président,
 Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit du Bureau

Décisions du Président 2021 (du 22-09-2021 au 19-10-2021)

N°	Date	Objet
20210924-01	24/09/2021	Attribution du marché relatif à la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une pointeuse et d'un outil de gestion du temps de travail et des absences à l'entreprise INCOTEC pour un montant de 18 423,78 € HT sur 5 ans
20210924-02	24/09/2021	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle enfance à la Chapelle d'Aurec au groupement d'entreprise représenté par son mandataire, Benoit COILLOT, Architecte, pour un montant de 54 000 € HT
20210924-03	24/09/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 27 09 au 29 10 2021 pour le remplacement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20210924-04	24/09/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 27 09 au 01 10 2021 pour le remplacement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20210930-01	30/09/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 1er au 31 10 2021 pour faire face à un accroissement d'activité (mise en place nouvelles tournées) au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20211001-01	01/10/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 29 09 au 30 09 2021 pour le remplacement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20211001-02	01/10/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 4 au 11 10 2021 pour le remplacement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20211008-01	08/10/2021	Modification d'une régie d'avances et régie de recettes Régie d'avances et régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage
20211011-01	11/10/2021	Modification du marché ayant pour objet d'augmenter la durée des lots n°1, 2 et 3 du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'extension de la ZA Les Pins jusqu'au mardi 9 novembre 2021
20211011-02	11/10/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 12 au 29 10 2021 pour faire face à un

		accroissement d'activité (mise en place nouvelles tournées) au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires
20211001-03	11/10/2021	Signature d'un contrat à durée déterminée du 16 10 au 30 11 2021 pour le remplacement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de ripeur à raison de 35 h hebdomadaires

Décisions du Bureau 2021 (du 22-09-2021 au 19-10-2021)

N°	Date	Objet
CCMVR-BU-21-09-21-01	21/09/2021	Immobilier d'entreprise : Attribution d'une subvention de 1 971 € pour la société Espace Plomberie Kiran Musa située à Ste Sigolène (construction d'un bâtiment de 440 m ² à Ste Sigolène qui comprendra un dépôt un bureau et du stockage et permettra le développement de l'activité. Les travaux seront réalisés par le biais de la SCI « M.N.Y ») sous réserve que le Département vote une subvention de 19 718 € pour ce même projet. Cette subvention sera versée au Département de la Haute-Loire qui versera le cumul de ces deux subventions à la société "M.N.Y" sur justificatifs de dépenses. Une convention sera signée pour les modalités de versement entre le Département, la communauté de communes, la société SCI « M.N.Y » et la société « Espace Plomberie Kiran Musa.
CCMVR-BU-21-09-21-02	21/09/2021	Immobilier d'entreprise : Attribution d'une subvention de 3 356 € pour la société SASU GGM, située à St Pal de Chalencon spécialisée en plomberie, chauffage et zinguerie (construction un bâtiment de 577 m ² sur la zone du Breyre : 537 m ² + 40 de showroom non éligible à la subvention qui doit permettre à l'entreprise de regrouper l'ensemble du stockage matériel et atelier afin d'optimiser son outil de travail actuellement repartit dans quatre bâtiments en location dans le centre bourg de St Pal de Chalencon) sous réserve que le Département vote une subvention de 33 562 € pour ce même projet. Cette subvention sera versée au Département de la Haute-Loire qui versera le cumul de ces deux subventions à la société SASU GGM sur justificatifs de dépenses. Une convention sera signée pour les modalités de versement entre le Département, la communauté de communes et la société SASU GGM.
CCMVR-BU-21-09-21-03	21/09/2021	Attribution d'une subvention Fonds d'Intervention Local (FIL) pour Cofinancement Leader à l'entreprise de M. Chambosse Olivier – St Pal de Mons (spécialisée dans la collecte et le traitement des eaux usées) concernant le projet de modernisation de son outil de production (l'acquisition de matériel professionnel) à St Pal de Mons. Le montage du cofinancement s'établit de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Coût total projet : 239 394.16 € HT • LEADER : 38 303.06 € • FIL CCMVR : 9 575.76 € • Emprunt : 191 515.34 €

CCMVR-BU-21-09-21-04

21/09/2021

Attribution d'une subvention Fonds d'Intervention Local (FIL) pour Cofinancement Régional à l'entreprise "Aux mille et une saveurs" de M. Bertrand GONTARD à Monistrol sur Loire concernant le projet d'investissement dans du matériel (Cuiseur Multifonction et Table de dressage inox) Le montage du cofinancement s'établit de la manière

suivante :

o Assiette éligible retenue : 17 234 €

o Région : 3 447 €

o FIL CCMVR : 1 723 €

Fin de la séance à 19h30

Fait à Monistrol sur Loire, 27 octobre 2021

Le Président, Xavier DELPY



XAVIER DELPY